

Le Parlement européen doit exercer un contrôle budgétaire sur le mécanisme de stabilisation financière

Publié le: 12-05-2010



Le Président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, a participé aujourd'hui à la réunion de groupe de l'Alliance des démocrates et les libéraux pour l'Europe. Dans ce contexte, Guy VERHOFSTADT, président de l'ADLE, a fait la déclaration suivante concernant l'accord sur le mécanisme de stabilisation financière en Europe.

"L'ADLE se félicite de l'accord intervenu sur le mécanisme de stabilisation financière en Europe. La méthode communautaire doit prévaloir afin de mettre un terme durable à cette crise. Une définition des règles crédibles de l'aide économique est indispensable, mais elle doit également inclure les procédures détaillées sur la manière dont le Parlement européen sera impliqué.

L'accord conclu lors de la réunion du Conseil ECOFIN ne comporte aucune référence sur le rôle que le Parlement européen joue dans le mécanisme prévu alors que le Parlement est sur un pied d'égalité avec le Conseil pour l'adoption du budget."

De son côté Anne JENSEN (Venstre, Danemark), coordinatrice de l'ADLE au sein de la commission parlementaire des Budgets, a ajouté: " Les citoyens européens exigent de la clarté et de la transparence sur tout arrangement financier. Le Parlement européen doit jouer son rôle dans la méthode communautaire par le biais de ses droits et ses responsabilités dans la procédure et la charge budgétaires. La stabilisation financière ne pourra atteindre ses objectifs si elle n'est pas fondée sur la transparence et la responsabilisation. Dès lors, créer un mécanisme durable pour la gouvernance économique européenne exige la participation sans équivoque du Parlement européen ".